

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication
Monsieur le Conseiller Fédéral Albert Rösti
Palais Fédéral Nord
3003 Berne

Par E-Mail à
m@bakom.admin.ch

Genève, le 29 janvier 2024

Révision partielle de l'ordonnance sur la radio-TV ORTV — Prise de position de Cinéforum

Monsieur le Conseiller fédéral
Madame, Monsieur,

Le 8 novembre 2023, le Conseil Fédéral a ouvert la consultation sur la modification partielle de l'ordonnance sur la radio-tv ORTV. Nous profitons volontiers de la possibilité qui nous est offerte de donner notre avis.

Cinéforum est une fondation qui réunit et mutualise les ressources pour l'encouragement du cinéma et de l'audiovisuel pour l'ensemble des six cantons romands, soit Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura, des villes de Lausanne et de Neuchâtel, ainsi que de la Loterie Romande. Avec un budget de près de 11 millions, Cinéforum représente un pilier important du financement de l'audiovisuel, après l'Office Fédéral de la Culture et la SSR. Notre mécanisme de soutien complémentaire notamment est une bonification automatique en faveur des projets au bénéfice d'un contrat avec la SSR et/ou la RTS dans le cadre du Pacte de l'Audiovisuel. À ce titre, nous sommes directement concernés par la modification de l'ordonnance ORTV.

Le Conseil fédéral a raison de rejeter l'initiative

Nous saluons vivement la décision du Conseil fédéral de rejeter clairement l'initiative populaire "200 CHF ça suffit !" (initiative SSR). Il donne ainsi un signal important pour le maintien du service public audiovisuel en Suisse.

Une acceptation de l'initiative aurait de graves conséquences pour notre pays pour la cohésion entre les régions linguistiques. La SSR devrait réduire de manière importante son offre et ne pourrait plus assumer son mandat de programmes selon l'art. 24 de la loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV. De plus, la collaboration avec le secteur indépendant de l'audiovisuel et de la culture serait considérablement réduite, ce qui aurait un impact non-négligeable sur la création culturelle en Suisse, en particulier en Suisse romande. La SSR est un partenaire important de la branche indépendante et contribue largement, par ses mandats et ses coproductions, à une création culturelle solide et diversifiée.

La SSR estime que l'impact sur l'emploi dans l'économie privée, du fait des nombreux mandats de prestations et services externes qu'elle sollicite, serait pratiquement équivalent à la perte d'emplois au

sein de l'entreprise. Une autre conséquence serait un exode encore plus important de personnel hautement qualifié vers les pays voisins. De fait, les effets d'une telle réduction de la redevance se feraient sentir bien au-delà de la SSR et porteraient atteinte à la vitalité et à la diversité de la culture et de la production audiovisuelle en Suisse. Il convient de rappeler qu'une réduction de la production audiovisuelle nuit également à l'économie locale. [Une étude Ernst&Young mandatée par Cinéforum](#) a démontré des retombées économiques importantes lors de tournages en région.

Pour garantir une offre culturelle diversifiée et tenant compte de toutes les régions linguistiques dans notre pays, nous avons besoin d'une SSR forte. Il existe aujourd'hui un équilibre entre les régions : un programme complet est proposé en Suisse italienne et en Suisse romande, et une offre variée est également disponible en Romanche. Le maintien de moyens suffisants dans les régions linguistiques minoritaires est un enjeu prioritaire pour la cohésion nationale.

La culture est une mission essentielle de la SSR

Nous saluons le fait que le Conseil fédéral souligne clairement l'importance des domaines clés de la SSR et qu'il insiste sur le fait que la culture est une priorité de l'offre de la SSR. Il est toutefois indispensable que cette déclaration explicite du Conseil fédéral de vouloir renforcer le domaine de la culture puisse être mise en œuvre en conséquence. Le Conseil fédéral doit faire suivre cette annonce de mesures concrètes, tout d'abord dans le cadre du message relatif à l'initiative, puis dans le cadre de la concession. Pour ce faire, la SSR doit être mobilisée concrètement dans ces domaines et s'engager à fournir un catalogue de prestations "culturelles" qui devra être reporté dans la concession.

La répartition actuelle des compétences doit être maintenue

Nous partageons l'avis du Conseil fédéral selon lequel il faut s'en tenir à la répartition actuelle des compétences : La loi fédérale sur la radio et la télévision règle les principes, tandis que le montant de la redevance, la contribution aux diffuseurs privés titulaires d'une concession, tels que les radios locales et les télévisions privées, ainsi que la contribution à la SSR sont déterminés et réglés par le Conseil fédéral lui-même. Cette répartition des tâches entre le Parlement et le Conseil fédéral garantit la continuité, la sécurité de la planification pour les différentes entreprises de médias et l'indépendance politique de la SSR. Un bien d'autant plus important à protéger, surtout à l'heure actuelle où la lutte contre la désinformation est un défi prioritaire pour les démocraties.

Aménagement de la taxe sur les ménages et les entreprises

La redevance des ménages était à l'origine de 490 CHF par ménage privé. Elle a été successivement abaissée et s'élève aujourd'hui à 335 CHF, soit une diminution de plus de 30%. La réduction de ces recettes ne permet plus à l'heure actuelle de répondre aux engagements envers les entreprises qui bénéficient de la redevance. En 2022, des dépenses de près de 1,4 milliard de francs ont été effectuées, pour des recettes totales d'un peu plus de 1,3 milliard de francs. Le déficit 2022 s'élevait à plus de 80 millions de francs. Ce déficit ne doit certes pas être couvert par la caisse fédérale, puisqu'il existe encore certaines réserves des années précédentes, mais celles-ci seront vraisemblablement épuisées en 2025.

Une création culturelle indépendante et diversifiée ainsi qu'une branche audiovisuelle largement représentée dans les quatre régions linguistiques de Suisse présupposent qu'une SSR forte continue d'exister et que les moyens actuels de la SSR ne soient pas davantage réduits. La redevance des ménages doit être calculée de manière à ce que la SSR puisse assumer ses obligations, notamment dans le domaine clé de la culture, et que le financement puisse être assuré dans les années à venir

CINÉFORUM

Fondation romande
pour le cinéma

grâce à la croissance démographique existante et à venir, au même niveau qu'aujourd'hui. Nous recommandons donc de maintenir la redevance des ménages à 335 CHF, compte tenu de la situation financière déjà tendue de la SSR.

En vous remerciant pour votre considération, nous espérons que les remarques qui précèdent seront prises en compte dans la modification définitive de l'ordonnance.

Cordialement,

Isabelle Chassot
Présidente



Stéphane Morey
Secrétaire général

